

CATÉGORIES DE MEMBRES

Actionnaires¹

Non-actionnaires

Membres Pleins privilèges
COTISATION ANNUELLE

3 750 \$

4 158 \$

AUTRES FRAIS OBLIGATOIRES APPLICABLES

Entreposage et nettoyage des bâtons, usage d'un chariot pour le membre et ses invités, adhésion au CLUB PRO	177 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	177 \$	<input checked="" type="checkbox"/>
Champ d'exercice – utilisation illimitée ²	83 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	83 \$	<input checked="" type="checkbox"/>
Location d'un casier au vestiaire	62 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	62 \$	<input checked="" type="checkbox"/>
Droits à Golf Québec inclus – 37 \$		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
Nourriture, breuvages et boissons alcoolisées : charge minimale de 475\$ (avant service et taxes) ³	475 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	475 \$	<input checked="" type="checkbox"/>

TOTAL : ADDITIONNEZ VOTRE COTISATION ANNUELLE AUX AUTRES FRAIS OBLIGATOIRES APPLICABLES

AUTRES FRAIS OPTIONNELS

Si les deux parents d'une famille sont membres pleins privilèges, tous les enfants peuvent devenir membres pour la somme additionnelle de 1000\$, plus les frais additionnels applicables et les autres frais optionnels choisis.	1 000 \$	<input type="checkbox"/>	1 000 \$	<input type="checkbox"/>
Si vous souhaitez être éligible à la politique pour absence prolongée d'un membre en cas d'accident ou de maladie, vous devez souscrire une contribution de 50\$.	50 \$	<input type="checkbox"/>	50 \$	<input type="checkbox"/>
Location d'un grand casier au vestiaire	+42 \$	<input type="checkbox"/>	+42 \$	<input type="checkbox"/>

TOTAL : ADDITIONNEZ VOTRE COTISATION ANNUELLE MAJORÉE DES AUTRES FRAIS OBLIGATOIRES APPLICABLES À LAQUELLE VOUS AJOUTEZ LES AUTRES FRAIS OPTIONNELS

¹ Ce membre doit être détenteur en règle d'au moins 4 actions du Club. Le nouveau membre 2020 n'a pas l'obligation d'acheter des actions du Club pendant la première année de son adhésion.

² Champ d'exercice (réservé exclusivement à tous les membres ainsi qu'à ceux qui utilisent un droit de jeu) : une contribution de 83\$, pour utilisation illimitée du champ d'exercice, s'ajoute à la cotisation annuelle.

³ Charge minimale : une charge minimale de 475\$ avant le service (12%) et les taxes sur la nourriture, les breuvages et les boissons alcoolisées consommés au Club est applicable.



MEMBRE
PLEINS PRIVILÈGES
Saison 2020

Notes

- Aucune restriction quant aux heures de réservation des départs.
- Aucun droit additionnel à verser au Club pour l'accès aux clubs de l'entente « Prestige » et aux clubs affiliés.
- Les enfants dont l'un des parents ou un des grands-parents est membre pleins privilèges peuvent jouer gratuitement ou utiliser gratuitement le champ d'exercice à partir de 16h30, à condition d'être accompagné par le membre.
- Le conjoint ou la conjointe d'un membre pleins privilèges peut jouer gratuitement ou utiliser gratuitement le champ d'exercice à partir de 16h30, à condition d'être accompagné par le membre.
- Droit d'accès aux événements des dimanches 30/30 pour leurs invité(e)s (3), dans la mesure où la réservation pour la restauration est faite au plus tard le samedi précédant l'événement.
- Droit d'inscrire gratuitement un enfant d'âge junior si les deux parents sont membres pleins privilèges.
- La TPS et la TVQ s'ajoutent à tous les montants indiqués ci-dessus.
- La date de référence pour déterminer l'âge de toutes les catégories est le 1^{er} mai.
- Votre abonnement au Club de golf Cap-Rouge n'est pas transférable.
- Un Membre Contractant peut donner sa démission à tout moment en avisant la Société par écrit. Le cas échéant, **la démission prend effet au plus tard le 1^{er} février suivant la date où tel avis a été donné.** Le Membre Contractant doit s'assurer d'être en mesure de prouver que tel avis a été donné à la Société ainsi que la date à laquelle il a été donné.
- Dès le 21 août 2019, cette catégorie est accessible à tout nouveau membre pour la saison 2020 et qui y adhère en 2019 en versant un dépôt de 1000\$ non-remboursable, sauf en application de la politique de remboursement pour absence (maladie, accident) et s'il a payé la contribution de 50\$ exigible au moment de son adhésion en 2019.

Modalités de paiement

- Les montants payables doivent être réglés avant le 1^{er} mai 2020. Alternativement, ils peuvent être réglés en 4 versements égaux aux dates suivantes : 1^{er} mars 2020, 1^{er} avril 2020, 1^{er} mai 2020 et 1^{er} juin 2020.
- Un intérêt de 1,5% par mois est ajouté sur tout compte qui n'est pas acquitté à la date prévue.
- Il est possible de payer par internet en utilisant le site de votre institution financière. Les indications sont fournies sur leur site. Présentement, les principales institutions financières offrent ce service. Au



MEMBRE PLEINS PRIVILÈGES Saison 2020

besoin, veuillez consulter votre institution financière pour vous assister à cet égard; les services administratifs du Club ne peuvent le faire.

Crédits de référencement

- Le membre qui parraine un nouveau membre pleins privilèges a droit à un crédit de 500\$.
- Le membre qui parraine un nouveau membre « Corporatif 50 » a droit à un crédit de 300\$.
- Le membre qui parraine un nouveau membre de 18 ans et plus a droit à un crédit de 50\$.